

Convention collective de travail (CCT) des professionnels de l'automobile du Jura et du Jura bernois

Avenant à la CCT au 1er janvier 2026

En application des dispositions de l'article 42 de la CCT, les parties contractantes conviennent de ce qui suit :

Art. 1 Adaptation des salaires

1. Tous les employés assujettis à la CCT bénéficient au 01.01.2026 d'une augmentation de leurs salaires effectifs bruts au 31.12.2025 de CHF 30.-/mois.
2. Les salaires minimaux au 01.01.2026 sont augmentés comme suit :
 - Catégories A1, A2, A3, B6, B7, B8, C11 : 60 CHF/mois
 - Catégories A4, B9, C12 : 20 CHF/mois
 - Catégories D14, D15, D16, D17, D18, D19, D20, E 21, E22, E23, E24, E25: 30 CHF/mois

Art. 2

L'annexe 1 de la CCT est modifiée au 1^{er} janvier 2026 comme suit :

GRILLE DES SALAIRES MINIMAUX
En vigueur au 1^{er} janvier 2026, en francs suisses

A PERSONNEL D'ATELIER Orientations véhicules lourds et automobiles légères

1	Coordinateur / Coordinatrice d'atelier automobile avec <i>Brevet Fédéral</i>	6'060.-
	Diagnosticien / Diagnosticienne d'automobiles avec <i>Brevet Fédéral</i>	6'060.-
	Restaurateur / Restauratrice de véhicules (orientation technique) avec <i>Brevet Fédéral</i>	6'060.-
2	Mécatronicien-ne d'automobile (CFC ou équivalent)	
	a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'485.-
	b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'785.-
	c) après 2 ans de pratique	4'985.-
3	Mécanicien-ne en maintenance d'automobiles (CFC ou équivalent)	
	a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'260.-
	b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'460.-
	c) après 2 ans de pratique	4'760.-
4	Assistant / Assistante en maintenance d'automobiles (AFP) – Praticien / Praticienne en pneumatiques (AFP)	
	a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'020.-
	b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'070.-
	c) après 2 ans de pratique	4'270.-
5	Préparateur automobiles, dépanneur -secouriste automobiles ou personnel de garage non qualifié	4'000.-

B PERSONNEL EN/DE CARROSSERIE – PEINTURE

6	Chef / Cheffe d'atelier de carrosserie avec <i>Brevet Fédéral</i>	
	Orientation tôlerie	6'060.-
	Orientation peinture	6'060.-
	Orientation serrurerie sur véhicules	6'060.-
	Carrossier-tôlier / Carrossière-tôlière avec <i>Brevet Fédéral</i>	6'060.-
	Carrossier-peintre / Carrossière-peintre avec <i>Brevet Fédéral</i>	6'060.-
	Restaurateur / Restauratrice d'automobiles (tôlerie ou peinture) avec <i>Brevet Fédéral</i>	6'060.-
7	Carrossier-tôlier / Carrossière-tôlière (CFC ou équivalent) Carrossier-peintre / Carrossière-peintre (CFC ou équivalent)	
	a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'485.-
	b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'785.-
	c) après 2 ans de pratique	4'985.-
8	Carrossier réparateur / Carrossière réparatrice (CFC ou équivalent)	
	a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'260.-
	b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'460.-
	c) après 2 ans de pratique	4'760.-
9	Assistant vernisseur / Assistante vernisseuse domaine carrosserie (AFP)	
	a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'020.-
	b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'070.-
	c) après 2 ans de pratique	4'270.-
10	Personnel non qualifié carrosserie-tôlerie ou peinture, construction de véhicules	4'000.-

C PERSONNEL DE VENTE (After-Sales automobile)

11	Gestionnaire de commerce de détail au bénéfice d'un CFC	
	a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'260.-
	b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'460.-
	c) après 2 ans de pratique	4'760.-
12	Assistant-e de commerce de détail, Logistique de pièces détachées (AFP)	
	a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'020.-
	b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'070.-
	c) après 2 ans de pratique	4'270.-
13	Personnel non qualifié de commerce de détail	4'000.-

D APPRENTISSAGE

14	Mécatronicien-ne d'automobiles (4ans)	
	a) 1ère année	750.-
	b) 2ème année	900.-
	c) 3ème année	1'100.-
	d) 4ème année	1'350.-
15	Mécanicien-ne en maintenance d'automobiles (3ans)	
	a) 1ère année	700.-
	b) 2ème année	850.-
	c) 3ème année	1'050.-
16	Assistant-e mécanicien maintenance d'automobiles, praticien en pneumatiques (AFP)	
	a) 1ère année	650.-
	b) 2ème année	800.-
17	Gestionnaire de commerce de détail	
	a) 1ère année	700.-
	b) 2ème année	880.-
	c) 3ème année	1'215.-
18	Assistant-e de commerce de détail, logistiques de pièces détachées (AFP)	
	a) 1ère année	700.-
	b) 2ème année	880.-
19	Carrossier-tôlier, Carrossière-tôlière ou carrossier-peintre, Carrossière-peintre (4ans)	
	a) 1ère année	750.-
	b) 2ème année	900.-
	c) 3ème année	1'100.-
	d) 4ème année	1'350.-
20	Carrossier-réparateur, Carrossière-réparatrice	
	a) 1ère année	700.-
	b) 2ème année	850.-
	c) 3ème année	1'050.-

E PASSAGE DE FORMATION

21	CFC carrossier-tôlier passage en formation de carrossier-peintre (réduction 1an et CG)	
	a) 1ère année (4ème)	1'780.-
	b) 2ème année (5ème)	2'030.-
	c) 3ème année (6ème)	2'330.-
22	CFC carrossier-réparateur passage en formation de carrossier-tôlier (réduction 1an et CG)	
	a) 1ère année (4ème)	1'480.-
	b) 2ème année (5ème)	1'780.-
	c) 3ème année (6ème)	2'080.-
23	CFC mécanicien en maintenance passage en formation de mécatronicien (réduction 2ans et CG)	
	a) 1ère année (4ème)	1'480.-
	b) 2ème année (5ème)	1'780.-
24	AFP assistant méca.-maintenance passage en formation de méca.-maintenance (réduction 1an)	
	a) 1ère année (3ème)	930.-
	b) 2ème année (4ème)	1'130.-
25	AFP assistant commerce de détail passage en formation de gestionnaire de détail (réduction 1an)	
	a) 1ère année (3ème)	930.-
	b) 2ème année (4ème)	1'130.-

UNION PROFESSIONNELLE SUISSE DE L'AUTOMOBILE
UPSA SECTION Jura et Jura bernois

Charly Rossé
Président

Chantal Jeanbrun
Secrétaire

UNIA
Le Syndicat

Secrétariat Central

Région Transjurane

Vania Alleva
Présidente

Rébecca Lena
Secrétaire régionale

Bruna Campanello
Membre du Comité directeur

Anne-May Boillat
Responsable artisanat

SYNA
Le Syndicat

Secrétariat Central

Région Jura

Johann Tscherrig
Comité directeur

Laurent Crevoisier
Responsable régional